

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 OCTOBRE 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

23/091/VAT

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT - Attribution d'une subvention à l'association ACAL Saint-Barnabé pour la réalisation de leur programme d'actions 2023 - Approbation de la convention.

23-40158-DETECES

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, en centre-ville comme dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.

Dans ce cadre et afin de rendre attractifs leurs secteurs de chalandise, les associations de commerçants organisent tout au long de l'année des animations festives destinées à rendre le parcours client agréable et dynamique.

Ainsi, le présent rapport propose l'attribution d'une subvention à l'association de commerçants ACAL Saint-Barnabé située dans notre secteur ayant proposé un programme d'actions.

L'Association œuvre dans la mise en lumière des commerçants et artisans du quartier. Pour ce faire, elle propose cette année d'accompagner les commerçants à l'occasion des fêtes de fin d'année. Pour ce faire, elle propose la réalisation de l'action suivante :

- La mise en place d'animations de type fanfare, gospel et père-noël, les samedis 16 et 23 décembre 2023.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros) à l'ACAL Saint-Barnabé pour la réalisation de ces actions (EX023655).

Il est proposé d'approuver la convention entre la Ville de Marseille et l'association précisant les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de 5 000 Euros (cinq mille Euros) à l'association ACAL Saint-Barnabé située dans notre secteur pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association subventionnée l'ACAL Saint-Barnabé.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent.

ARTICLE 4 Les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2023 sur les crédits gérés par le service commerce - code 01 553 sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 - fonction 94 - action 19172664.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**